Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_14-DE

PLESCOP
PLESKOB

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-14 : ENFANCE-JEUNESSE – Chartes Ecolopatte

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Françoise GUIHO lit et développe le rapport suivant :

Le dispositif Ecolopatte a été créé en septembre 2007 par la municipalité en place à l'époque.

Pour mémoire, le nom « Ecolopatte » est le résultat d'un concours organisé auprès des enfants des écoles Cadou et Sainte-Anne qui exprimait parfaitement les objectifs du dispositif :

- Moins de voitures aux abords des écoles aux heures d'entrée en classe, donc plus de sécurité
- On marche, on respire dans la bonne humeur
- On apprend l'engagement, le respect dans le groupe
- Plus d'autonomie pour les enfants
- Du lien social entre familles et bénévoles

Pour rappel, l'Ecolopatte fonctionne comme une ligne de bus avec :

- Des horaires fixes
- Un itinéraire défini
- Des départs à l'heure

Après la période COVID-19, cette action n'a pas repris son cours et il apparait aujourd'hui opportun de relancer ce dispositif de pédibus.

Pour bien fonctionner, cette action demande une coordination autour d'un réseau de bénévoles, réseau qui ne fonctionnera que si un certain nombre de personnes se manifestent et se mobilisent.

Afin de cadrer l'organisation de ce pédibus, des chartes pour les parents, pour les enfants et pour les bénévoles sont proposées à l'approbation du conseil municipal.

Des fiches d'inscription seront également mises en place tout comme une convention du bénévole avec une liste de justificatifs nécessaires pour assurer la mission.

Annexe : chartes de l'Ecolopatte

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_14-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Famille-Enfance-Jeunesse » du 26 mai 2026, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver la relance du dispositif de Pédibus « l'Ecolopatte » et notamment la mise en place des chartes présentées en annexe ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la conduite de ce dossier et notamment la signature des documents afférents.**

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

MAIRIE DE PLESCOP
(Morbihan)

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE